République Française
MAIRIE DE CHATEAUFORT

Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
MAUREPAS

CANTON DE
MAUREPAS

ARRETE DU MAIRE
N° 2019 – 03

Prescrivant l'enquête publique sur la modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châteaufort

Le Maire de la commune de Châteaufort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Code de l'environnement,
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17/01/2018 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu les pièces du dossier de modification du PLU soumis à l'enquête publique,
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,
Vu l'ordonnance en date du 16 avril 2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles désignant :
Monsieur Gérard DECHAUMET, demeurant à VAUCRESSON (92420) en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRETE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Châteaufort pour une durée de 33 jours consécutifs, du **lundi 03 juin 2019 13h30 au vendredi 05 juillet 2019 17h00 inclus.**

Caractéristiques du projet : Le projet de modification du PLU soumis à enquête publique porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU afin de faciliter à court terme la réalisation d'une opération résidentielle mixte d'une capacité de 65 logements environ dont 25 % de logements à caractère social.

Article 2 : a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, par décision n°E19000044/78 en date du 16 avril 2019, pour cette enquête publique :

- Monsieur Gérard DECHAUMET, demeurant à VAUCRESSON (92420) en qualité de commissaire enquêteur ;

Article 3 : Le dossier de projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire - enquêteur seront déposés et mis à la disposition du public à la mairie de Châteaufort pendant 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 03 juin 2019 13h30 au vendredi 05 juillet 2019 17h00 inclus (hors jours fériés).

Le dossier d'enquête pourra être consulté aux mêmes conditions sur un poste informatique situé à l'accueil de la mairie aux jours habituels et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.mairie-chateaufort78.fr

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du lundi 03 juin 2019 13h30 au vendredi 05 juillet 2019 17h00 inclus à l'adresse suivante :
http://modification1-plu-chateaufort.enquetepublique.net

Le public pourra y déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante :
modification1-plu-chateaufort@enquetepublique.net

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire - Enquêteur
Enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme
Mairie
19, place Saint Christophe
78117 Châteaufort

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie 19, place Saint Christophe 78117 Châteaufort.

Article 4 : Le commissaire - enquêteur recevra à la mairie :

- **Le mercredi 19 juin 2019 de 17 heures à 20 heures**
- **Le samedi 22 juin 2019 de 09 heures à midi**
- **Le samedi 29 juin 2019 de 09 heures à midi**

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire qui transmettra dans les 24 heures au commissaire enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le commissaire - enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Châteaufort le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 6 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire - enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Yvelines et au Président du Tribunal Administratif.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté seront adressées :
- Au Commissaire Enquêteur
- A Monsieur le Préfet des Yvelines

Fait à Châteaufort, le 10/05/2019,

Le Maire

Patrice Pannetier

Délai et voies de recours : Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.